



**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
 MUNICIPAL N° 2017/06/12/22
 Séance du 12 juin 2017**

*Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 39
 Nombre de votants : 53*

*Date de convocation :
 02/06/2017*

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE des points 6a à 17c inclus.

<u>Présents :</u>	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie GUERRY	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT
Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne	M. Vincent BOUTEMY

<u>Absents</u>	Mme KUROWSKA Carine qui donne pouvoir à M. Dominique KACZMAREC
M. Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN
Mme Danièle BOTTE qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Erwan PITOIS qui donne pouvoir à Mme Françoise GATEL
M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir M. Thierry PANNETIER	M. Michel RENAUDIN qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Vincent CROCC qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Thierry SCHUFFENECKER qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Marion BELLIARD
M. Hervé DIOT qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Dominique DURAND
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Olivier MARAIS
M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à M. René LOIZANCE	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	

Objet : Rapport annuel 2016 du délégataire de service public – Citédia pour la gestion du Zéphyr

Rapporteur : Yves RENAULT

Le Zéphyr est un équipement communal socio-culturel qui a pour vocation principale de recevoir des manifestations importantes et diverses telles que des spectacles de variété, de théâtre, de danse, des concerts et des animations organisées par des associations.

Il a également vocation à accueillir des manifestations socio-économiques (congrès, assemblées générales) ainsi que des réceptions et des banquets organisés par des associations, des particuliers et des entreprises.

Par délibération du 27 février 2004, le Conseil municipal de Châteaugiron a opté pour une gestion de cet équipement en Délégation de Service Public (DSP) dite de régie intéressée. Celle-ci constitue un mode de gestion du service public dans lequel la collectivité va faire assurer le fonctionnement d'un service public par un délégataire tiers. La collectivité conserve la responsabilité financière de l'exploitation et un droit de regard important sur la gestion du service.

Depuis lors, le Zéphyr est géré comme suit :

- de 2004 au 31 décembre 2007 : société SAPAR, aujourd'hui dénommée CITEDIA (DSP prolongée jusqu'au 30 avril 2008 afin de finaliser la désignation du nouveau délégataire).
- du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2012 : société CITEDIA.
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 : société CITEDIA.
- Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 : société CITEDIA

En application des articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, CITEDIA a établi le rapport de l'année 2016 de la gestion déléguée du Zéphyr (Annexe 1.22).

Ce rapport fait apparaître une hausse de la fréquentation et du nombre d'entrées de 17,18 % par rapport à 2015 (46 432 entrées contre 39 623 en 2015).

Il en est de même du nombre de manifestations (+2,17%) : 141 au total contre 138 en 2015.

Cette augmentation est liée à la fois à une évolution des manifestations payantes (71 contre 62 en 2015) mais aussi à une diminution des manifestations bénéficiant d'une mise à disposition gratuite du site (70 contre 76 en 2015).

Le type de manifestations est à 16% associatif/culturel (18% en 2015), 26% socio-économique (23% en 2015), 36% des spectacles (44% en 2015) et 22% classés dans la catégorie « Autres » comme les occupations pour les répétitions (15% en 2015).

Cette répartition permet de noter une plus forte utilisation du Zéphyr pour l'activité spectacle, soit 58 % contre 42% pour les autres catégories d'événements (associatifs et d'entreprises), montage et répétitions inclus.

Au cours de l'année 2016, le délégataire a organisé trois manifestations : deux concerts (dont 1 annulé) et un spectacle de danse. La première, « Oldelaf avec Dimanche » du 4 mars 2016 a accueilli 552 personnes, la seconde, « Marvin Jouno avec Intérieur nuit » du 18 novembre 2016 a été annulée par la production en raison du peu de places vendues et la troisième, « Ensemble » du 16 décembre 2016 a réuni 226 personnes.

Par ailleurs, afin d'enrichir la programmation culturelle professionnelle de la salle et augmenter les recettes de location, le Zéphyr a accueilli en 2016, deux spectacles proposés par des producteurs :

- « Après le mariage, les emmerdes » proposé par 1619 Productions qui a rassemblé 370 personnes le 23 janvier 2016
- « Vamp in the kitchen » proposé par 213 Productions qui a réuni 580 personnes le 12 mars 2016

Au total, la partie spectacle fait apparaître un déficit de 10 671,06 € (contre un déficit de 25 969,84 € en 2015) soit une diminution de 58% par rapport à 2015.

Au niveau du compte-rendu financier global, les recettes s'élèvent à 112 421,12 € soit une hausse de 18,28% par rapport à 2015 (95 042,19 € en 2015 et 83 692,65 € en 2014) et les dépenses à 277 812,24 € soit -5,05% par rapport à 2015 (292 604,52 € en 2015 et 279 585,78 € en 2014).

La diminution des charges est notamment liée à une maîtrise des frais de personnel (+0,85% par rapport à 2015) et aussi à l'annulation d'un spectacle avec une diminution de 55,70% des charges par rapport à 2015.

Les produits augmentent suite à la croissance des recettes des locations (+39,72% par rapport à 2015) tandis que les recettes spectacles sont en diminution.

Ainsi, le bilan financier fait apparaître un résultat négatif de 165 391,12 € (-16,28% par rapport à 2015) contre – 197 562,33 € en 2015 et – 195 893,13 € en 2014.

Le contrat de délégation prévoyait pour 2016 une participation maximale de la collectivité à hauteur de 204 515€.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et R. 1411- 7,

Vu la délibération n° 2012-10-3 du Conseil municipal du 14 décembre 2012 qui a confié la délégation du Zéphyr à CITEDIA pour les années 2013-2016,

Vu la délibération n° 2016-24-11-01 du Conseil municipal du 24 novembre 2016 qui a confié la délégation du Zéphyr à CITEDIA pour les années 2017-2020,

Vu le rapport d'activité 2016 transmis par CITEDIA (Annexe 1.22),

Vu la présentation faite aux membres de la commission Finances du 1^{er} juin 2017,

Après en avoir délibéré, à 50 voix pour, 2 abstentions et un contre, le Conseil municipal :

- approuve ce rapport (Annexe 1.22) qui sera ensuite tenu à la disposition du public.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,


Françoise GATEL

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....22 JUIN 2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,

